



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 6 - Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes - Rapport annuel 2017

**Etablissement Public de Coopération Culturelle
Les Deux Scènes
Rapport annuel 2017**

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
CCSPL	11/10/2018	Favorable
Commission de contrôle financier	18/10/2018	Favorable

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Les 2 Scènes a pour objet de porter le projet de la Scène Nationale de Besançon. L'activité est organisée sur deux sites géographiques : le Théâtre de l'Espace, quartier Planoise, et le Théâtre Ledoux, au centre-ville.

L'EPCC est administré par un Conseil d'Administration de 19 membres présidé par M. Abraham BENGIO. Sa directrice est Mme Anne TANGUY.

Les 9 élus Ville titulaires membres du conseil d'administration de l'EPCC Les Deux Scènes sont Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, Mme WERTHE, M. BONNET, M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, M. MORTON et M. STHAL.

1. Rapport d'activité

L'EPCC Les 2 Scènes s'inscrit dans le réseau des soixante-dix Scènes nationales labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma ;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'EPCC développe un projet artistique et culturel qui s'articule autour de ces missions.

1.1. Activité diffusion

Grâce à une programmation pluridisciplinaire, l'EPCC Les 2 Scènes favorise l'accès aux arts de la scène en variant les langages artistiques - musique, danse, cirque, théâtre, cinéma, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

1.1.1. Spectacle Vivant

La musique représente près de la moitié des diffusions de l'EPCC. Sous une forme classique en accueillant les saisons de l'Orchestre Victor Hugo et des ensembles de notoriété nationale (le Messie de Haendel par Jordi Savall et les musiciens du Concert des Nations), ou lyrique avec la coproduction d'opéras (Orphée et Eurydice début 2017) jusqu'au jazz pour environ cinq rendez-vous par saison (mise en place d'une saison «Be Jazz» à Besançon avec l'association Le Cyclop et La Rodia).

Côté danse, l'EPCC a convié en résidence pour trois ans la chorégraphe Dominique Brun. Cette première année de résidence a été marquée par la diffusion du *Sacre du printemps* (version historique) et, parallèlement, par la présentation de la partie «recherche» de son travail en organisant des présentations ou conférences pour les enseignants du conservatoire et les danseurs amateurs, puis pour le tout public.

Le cirque occupe une place particulière à l'EPCC. Depuis la saison 2015-2016, l'EPCC a décidé d'ouvrir chaque début de saison par un spectacle de cirque (ou théâtre forain, ou encore inclassable) pour une longue série : trois semaines au mois d'octobre hors-les-murs (les spectacles se déroulent en général sous les chapiteaux appartenant aux compagnies). Ainsi : *L'Absolu - Boris Gibé* - compagnie Les Choses de rien, du 3 au 28 octobre 2017.

1.1.2. Le Cinéma

L'activité cinéma de l'EPCC est classée «Art et Essai» par le CNC depuis 2009 et a reçu le label «patrimoine et répertoire». Elle totalise 23 000 entrées. La programmation est axée sur les films de patrimoine, les films peu diffusés, de recherche, les découvertes au Petit Kursaal et le jeune public à l'Espace, ainsi que les ciné-concerts.

En complément, l'EPCC propose régulièrement des échanges avec le public autour des projections : débats, discussions, présentations par l'équipe, des artistes, des critiques, des historiens du cinéma, mais aussi avec des associations ou institutions de la région. Les 2 Scènes accompagnent également des initiatives culturelles, émanant d'associations ou d'institutions locales et régionales proposant des liens avec le cinéma.

L'activité cinéma pour le jeune public se développe régulièrement. Elle s'inscrit très fortement sur le territoire de Planoise, sur le site du Théâtre de l'Espace. Par saison, 15 semaines sont réservées pour l'activité cinéma : 4 pour les écoles, 5 pour le dispositif Lycéens et apprentis au cinéma, 6 pour les familles.

Une trentaine de films par saison sont accessibles dès 3 ans : un tiers des films sont choisis pour des séances destinées aux écoles et les deux autres tiers pour des séances familiales sur le temps des vacances de la Toussaint, d'hiver et de Pâques. À cela s'ajoutent un ou deux ciné-concerts «jeunesse» par saison, des ateliers de découverte du cinéma, d'analyse ou d'écriture en lien avec les programmes, des interventions dans le cadre des Parcours culturels portés par la Ville de Besançon.

Cette saison «cinéma» de l'EPCC a accueilli plus de 7 500 élèves des écoles de Besançon et des environs et a vendu 5 000 places tout-public (pour 36 séances cinéma) sur les trois périodes de vacances et 1 100 places sur deux ciné-concerts.

1.2. Activité production

Depuis 2015, la Scène nationale a participé à la production de 32 spectacles (dont 29 en coproduction avec des compagnies).

Une partie du soutien de l'EPCC aux équipes artistiques consiste à inscrire la diffusion et l'accompagnement à la création dans les réseaux nationaux et locaux. L'EPCC a ainsi collaboré avec les scènes régionales : Scènes du Jura, MA Scène nationale, la Minoterie, L'Atheneum à Dijon (compagnie 1 des Si) et avec des Scènes nationales : Pôle Sud à Strasbourg. Sur la période 2015-2017, neuf équipes artistiques différentes de la région Franche-Comté ont vu leur spectacle coproduit par les 2 Scènes, et plusieurs autres (non programmées) ont reçu un soutien par le biais d'un apport en industrie (avec ou sans enveloppe budgétaire).

Par ailleurs, depuis 2014, la Scène nationale de Besançon s'est associée à celles de Quimper, de Dunkerque et à la Scène conventionnée de Compiègne pour faire la promotion de l'art lyrique sur les territoires éloignés des maisons d'opéra. Après *Les Noces de Figaro*, *Gianni Schicchi* et *Rinaldo*, *L'Enlèvement au Sérail* sera créé à Besançon en novembre 2018 avant de partir sur les routes.

1.3. L'accompagnement des publics - le lien avec le territoire

Dans le but de développer les liens avec la population la plus large possible, la Scène nationale a mis en place des résidences territoriales, qui doivent permettre la rencontre directe entre habitants / artistes / acteurs sociaux et éducatifs / partenaires, et développé des partenariats avec des associations du quartier de Planoise, ou des écoles, autour d'oeuvres (films ou spectacles) ou de projets artistiques plus vastes.

A titre d'exemple : après le succès de «Hansel et Gretel» en 2016 dans le quartier de Planoise, l'Ensemble Justiniana et la Scène nationale ont décidé de mettre en place des ateliers de chant scénique réguliers à l'Espace. À ce jour, 20 enfants du quartier Planoise viennent toutes les semaines participer à ces ateliers, et vont former un chœur scénique à Planoise.

Autres exemples : le partenariat avec le Musée des Beaux-Arts durant les trois saisons «Le Musée s'invite à Planoise» avec deux points d'appui (le Centre Nelson Mandela et l'Espace), ou encore la création d'un atelier hebdomadaire de pratique théâtrale à l'Espace, partenariat entre les quatre établissements scolaires de Planoise (collèges et lycées), l'association PARI et la Scène nationale. L'EPCC est également un acteur des parcours culturels de la Ville de Besançon.

Par ailleurs, la Scène nationale noue des partenariats avec des structures culturelles du territoire, qui peuvent prendre la forme de co-accueils, de programmations hors-les-murs, d'organisations de tournées avec les théâtres de la région, de bus pour déplacer les publics...

Parallèlement, des prêts de matériel scénique sont pratiqués régulièrement avec d'autres acteurs locaux (CDN de Besançon, La Rodia, MA Scène nationale, le Théâtre Edwige Feuillère et l'OVHFC). L'EPCC a également mis à disposition de certaines associations, compagnies ou événements, son matériel technique, ses ateliers et son savoir-faire en fonction de sa disponibilité.

2. Les conditions d'exécution du service public

2.1. Le personnel

Au 31/12/2017, les effectifs sont composés d'une soixantaine de personnes, représentant 36 ETP, auxquels s'ajoutent des salariés intermittents du spectacle (artistes et techniciens). L'EPCC emploie 26 salariés permanents et 9 agents sont mis à disposition par la Ville de Besançon.

2.2. Les tarifs

Conformément aux dispositions réglementaires, l'EPCC vote une grille tarifaire à chaque saison. Quelques exemples de tarifs 2017 :

- 1^{ère} série tarif normal = 35 €, tarif réduit = 31 €
- abonnement classique = de 9 à 28 € en fonction de la nature des spectacles
- cinéma la séance plein tarif = 5 €, tarif réduit = 4 €,
- cinéma abonnement 10 séances tarif plein = 40 €.

De nombreux tarifs réduits existent pour les jeunes de moins de 26 ans, les étudiants, les enfants, les personnes en difficulté.

2.3. Les sites

L'EPCC est installé sur deux sites : le Théâtre de l'Espace -implanté au cœur d'un quartier prioritaire de Besançon- et le Théâtre musical, situé en centre-ville. Le premier est doté de deux espaces modulaires de 400 et 120 places, le second d'un théâtre à l'italienne de 1 000 places. Le tout est complété par le Kursaal, une salle mise à disposition par la Ville de Besançon, qui accueille une programmation ciné «art et essai» (plus de 300 places).

3. Etats financiers 2017 et liens avec la Ville de Besançon

3.1. Situation financière 2017

Le compte administratif 2017 a été approuvé par le conseil d'administration de l'EPCC le 26 avril 2018. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2017 aboutit à :

- Un déficit de 6,72 K€ en section de fonctionnement, ce qui porte le résultat cumulé à un excédent de + 179,92 K€
- Un excédent de 1,26 K€ en section d'investissement, ce qui porte le résultat cumulé à un excédent de + 129,07 K€.

Le compte administratif 2017 est donc quasi à l'équilibre.

L'EPCC Les Deux Scènes n'a pas souscrit d'emprunt en 2017 et n'est pas endetté.

Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2017	2016	2015
Recettes d'investissement	144,36	154,3	157,6
Dépenses d'investissement	143,10	156,9	135,0
Résultat de l'exercice en investissement	1,26	- 2,6	+ 22,6
Résultat cumulé après intégration	+ 129,07	+ 127,81	+ 130,4

Les recettes d'investissements sont similaires à celles des années précédentes. Elles sont composées d'une subvention d'investissement (35 K€) et des dotations aux amortissements (opération d'ordre pour 109 K€).

Les dépenses d'investissement sont constituées d'acquisitions (76 K€ de matériel scénique, projection, son et de matériel informatique) et des reprises de subvention (opérations d'ordre pour 67 K€).

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2017	2016	2015
Recettes de fonctionnement	4 058,21	4 044,0	3 885,5
Dépenses de fonctionnement	4 064,93	4 067,3	3 882,6
Résultat de l'exercice en fonctionnement	- 6,72	- 23,2	- 2,9
Résultat cumulé après intégration	+ 179,92	+ 186,6	+ 209,8

Les volumes financiers restent stables entre 2016 et 2017.

Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses en 2017 sont les suivants :

- les charges de personnel, pour 2 025 K€ soit 50 % du total des charges. Ce taux est identique à celui de 2016.

La masse salariale est en hausse de 1,33 % par rapport à l'an dernier, en lien avec une stabilité de l'activité. Ce montant inclut le coût des personnels mis à disposition par la Ville de Besançon pour un total de 381 K€ au titre de 2017, et la rémunération des salariés recrutés directement par l'EPCC (permanents, contractuels, artistes, intermittents du spectacle).

- les charges à caractère général, pour 1 870 K€, soit 46 % du total.

Ce poste comprend notamment les frais d'action culturelle (achats de spectacles, décors, coproduction) pour un total de 1 265 K€, les frais de structure pour près de 394 K€ (loyer et entretien du site, fluides).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement constituées des deux postes suivants :

- les recettes propres (780 K€), dont :

- la billetterie, pour un total de 522 K€, en baisse de + 4 % par rapport à l'an dernier, qui avait enregistré une hausse significative
- les activités annexes pour 210 K€ (ventes de spectacles, lycée au cinéma, spectacles en commun...).

- les subventions pour un total de 3 192 K€, soit 78 % du total.

Avec un montant global de 2 122 K€ versé en subvention de fonctionnement, la Ville de Besançon représente 52,3 % du total des recettes de l'EPCC.

3. 2. Liens avec la Ville de Besançon

La convention d'objectifs et de moyens

Une convention d'objectifs et de moyens, signée en 2015, lie la Ville de Besançon, l'Etat et l'EPCC Les Deux Scènes.

- **Objet** : La Ville confie à l'EPCC Les Deux Scènes la mise en œuvre du projet de Scène Nationale ainsi que la gestion de deux théâtres. L'EPCC assume la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements de la convention.
- **Durée** : convention triennale 2015-2018.
- **Caractéristiques générales** : Outre les trois missions de l'EPCC déclinées en chapitre 1, le projet artistique de l'EPCC se décline sur deux axes majeurs complémentaires et liés : une ligne artistique forte qui en fait son identité, et une dimension culturelle territoriale.

Pour permettre à l'EPCC de mener ses missions, la Ville met à disposition de l'EPCC du personnel municipal, apporte des contributions en nature et financière et met à disposition de l'EPCC, à titre onéreux, le Théâtre Ledoux et le Théâtre de l'Espace, et à titre gratuit divers locaux (atelier décor, atelier costume, ponctuellement la petite salle du Kursaal pour le cinéma).

Liens financiers et juridiques

Les principaux liens financiers entre l'EPCC Les Deux Scènes et la Ville de Besançon ont été exécutés conformément à la convention d'objectifs et de moyens. Il s'agit notamment :

- du versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement de 2 122,7 K€, d'une subvention d'investissement de 35 K€, ainsi que de subventions diverses pour environ 18 K€ (parcours culturels et CLEA),
- de l'encaissement par la Ville du coût de la mise à disposition d'agents, soit un montant de 381 K€ HT,
- de l'encaissement par la Ville d'un loyer pour occupation des Théâtres pour 183,5 K€ et 35 K€ de charges.

Par ailleurs, en tant que propriétaire, la Ville a réalisé pour 153 K€ de travaux (gradateurs installations électriques).

En 2017, le Conseil Municipal a été sollicité sur le rapport annuel 2016 de l'EPCC et sur l'attribution des subventions.

Conclusion

Le bilan de l'activité 2017 est conforme à la convention qui lie la Ville de Besançon, l'Etat et l'EPCC Les Deux Scènes.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité